Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0160-DE

# VILLE
# DU PUY EN VELAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 07 octobre 2026**

**Délibération n° DEL_2026_0160**

Date de la Convocation : jeudi 01 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 12/10/2026

**Étaient présents** :
Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

**Ont donné procuration :**
Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

**Absent(e)s :**
Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Abdelhak AGHZAF

**Secrétaire de séance :** Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

| | |
|---|---|
| **Objet :** | Société Publique Locale (SPL) du Velay : garantie emprunt à hauteur de 80 % pour le financement de la concession d'aménagement « Cœur de Ville » |

Rapporteur : François CHATAING

Dans le cadre du traité de concession de renouvellement urbain du centre-ville du Puy-en-Velay confié à la SPL et afin de financer les dépenses liées aux travaux portant sur les opérations de restauration immobilières, cette dernière a consulté plusieurs banques pour un emprunt de 900 000 €.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0160-DE

La proposition du crédit coopératif pour un emprunt de 900 000 € sur 36 mois au taux fixe de 3,54 % a été retenue par la SPL.

Aujourd'hui, la SPL du Velay sollicite la ville du Puy-en-Velay, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 720 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE la garantie d'emprunt de la ville du Puy-en-Velay à la SPL du Velay dans les conditions définies ci-après :

Article 1 : la ville du Puy-en-Velay accorde sa garantie à hauteur de 80% soit 720 000 €, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 900 000 € que la SPL contracte auprès du Crédit Coopératif.

Article 2 : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :
- Montant du prêt : 900 000 €
- Durée totale du prêt : 36 mois
- Conditions financières : taux fixe de 3,54 %
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Calcul des intérêts : 56 570,03 €
- Frais de dossier : 900 €
- Mode d'amortissement du capital : Amortissement progressif à échéances constantes
- Garanties : Ville du Puy-en-Velay à hauteur de 80 % du prêt soit 720 000 €,
- Coût du crédit : 956 570,03 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette garantie.

L'Adjointe au Maire

Caroline BARRE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026